

**ASSEMBLEE NATIONALE**

19 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

**AMENDEMENT**

N° 182

présenté par  
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:**

« Les citoyens sont mobilisés par une politique publique d'information et de communication, ambitieuse et permanente, sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et l'utilisation d'énergies renouvelables.»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.